

VILLE DE

BULLE

Grand-Rue 7 | Case postale | CH-1630 Bulle
Tél. 026 919 18 00 | caisse.pensions@bulle.ch

Caisse de pensions de la Ville de Bulle

**Rapport de gestion
de l'exercice 2024**

Tables des matières

Rapport de gestion

Comité et organisation	1
Informations générales	1
Renseignements sur le bilan	2
Renseignements sur le compte d'exploitation	3

RAPPORT DE GESTION

I. Comité et organisation

Les membres du comité de l'institution de prévoyance exercent leur mandat durant cinq ans. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat. Ils ont débuté au printemps 2021.

Comité	Représentation	
Morand Jacques	Président	Employeur
Pythoud Chantal	Membre	Employeur
Thürler Claude	Membre	Employeur
Wyssmueller Nicolas	Membre	Employeur
Jaquet Murielle	Vice-présidente	Employé
Berset Arnaud	Membre	Employé
Gachet Valérie	Membre	Employé
Rossier Frédéric	Membre	Employé

Administration		
Girard Raoul	Administrateur	
Vienne Nadine	Secrétaire	

Commission de placement		
Wyssmueller Nicolas	Président	
Jaquet Murielle	Vice-présidente	
Berset Arnaud	Membre	
Thürler Claude	Membre	

Le comité a tenu trois séances au cours de l'année 2024.

En plus de l'examen mensuel des performances de nos mandataires, la commission de placements s'est réunie à trois reprises.

II. Informations générales

En introduction, nous rappelons que par décision du 29 janvier 2014, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) a officiellement approuvé la modification de l'acte de fondation de la Caisse de pensions, conformément aux décisions prises par le Conseil général le 27 mai 2013.

Quant au financement, sur base de la garantie offerte par le Conseil général le 27 mai 2013 et du plan de financement établi par l'expert agréé, l'Autorité de surveillance a officiellement approuvé le 3 mars 2015 le système de la capitalisation partielle.

Le degré de couverture de référence de la Caisse est celui arrêté au 31 décembre 2011. Il était de 82.3 % et satisfaisait déjà à l'exigence du 80 % que les Caisses devront atteindre d'ici 2052 au plus tard. Un deuxième degré de couverture doit également être calculé, c'est celui propre aux assurés actifs. Il se situait au 31 décembre 2011 à 67.8 %.

Grâce aux rendements dégagés au cours de l'année 2024, les degrés de couvertures au 31.12.2024 sont :

- article 44 OPP2 : 98.51 % (31.12.2023 : 93.47 %)
- propre aux assurés actifs : 97.26 % (31.12.2023 : 88.51 %)

Au 31 décembre 2024, la Caisse compte 698 assurés actifs, soit 15 de plus qu'à la fin de la période précédente. Quant aux bénéficiaires de rentes, ils ont augmenté de 21 unités, pour se situer à 285. Le ratio actifs/rentiers est stable et s'établit à 2.44.

A fin 2024, aucun changement de bases techniques n'a été décidé ou planifié, autre que celui de l'augmentation du taux d'intérêt technique de 2 % (1.72 % au 31.12.2023) déjà appliquée à la date d'évaluation, la provision reste nulle au 31.12.2024.

III. Renseignements sur le bilan

Actifs

Avoirs en banques

Les liquidités au 31 décembre 2024 de CHF 1'395'540.28 sont dues à différentes rentrées financières de fin d'année qui n'ont pu être placées instantanément.

Obligations – actions

A la clôture de l'exercice, nous avons enregistré les évolutions suivantes : moins-values sur cash et équivalents en CHF/devises CHF 16'188.00, plus-values sur obligations en CHF ou hedgées CHF 94'249.00, plus-values sur obligations en monnaies étrangères CHF 230'574.00, plus-values sur actions suisses CHF 656'482.00, plus-values sur actions étrangères CHF 7'386'108.00, plus-values sur fonds de placements immobiliers CHF 1'397'824.00, plus-values sur placements alternatifs CHF 380'950.00 et plus-values sur placements en infrastructures CHF 591'147.00.

Immeubles

Nous rappelons que les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Cette méthode a engendré une plus-value globale de CHF 396'000.00 en 2024. L'ensemble du parc immobilier représente CHF 44'587'000.00 soit le 24.3 % de nos actifs, en regard des 26.1 % à fin 2023. Ils ont dégagé une performance de 3.6 % pour 2024. Cependant, le rendement viré à l'exploitation est négatif. Cela est dû aux travaux importants de rénovation en cours dans les immeubles Vudalla 14-16.

Compte de régularisation actifs

Au 31 décembre 2024, le solde du compte est de CHF 764'258.65.

Passifs

Dettes

Les prestations de libre-passage dues concernent 23 assurés qui ont quitté la Caisse de pensions à la fin de l'année et dont les prestations ont été transférées en 2025.

Compte de régularisation passifs

Au 31 décembre 2024, le solde du compte est de CHF 205'341.15.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Au passif du bilan figurent les capitaux de prévoyance CHF 178'078'383.00 et les provisions techniques CHF 7'071'672.55 dont les composantes doivent être évaluées en application de règles détaillées dans un règlement spécifique adopté par l'IP. Cette tâche est confiée à l'expert en matière de prévoyance professionnelle, à savoir déterminer les capitaux de prévoyance et évaluer les provisions techniques où le cumul de ces capitaux et provisions constitue le capital de prévoyance actuariel nécessaire soit CHF 185'150'055.55.

Réserve de fluctuation de valeur

Par courrier du 31 décembre 2013, l'Autorité de surveillance a validé la décision du comité de ne pas constituer de réserve de fluctuation tant que le degré de couverture ne dépassera pas la limite de 100 % (article 72b, alinéa 3 LPP). Ce dernier s'élève au 31 décembre 2024 à 98.51 %.

Situation en fin de période

Le découvert représente la fortune manquante par rapport au capital de prévoyance actuariel nécessaire. Il s'élève en l'occurrence à 1.48 %, respectivement à CHF 2'752'252.19.

IV. Renseignements sur le compte d'exploitation

La Caisse clôture son exercice comptable 2024 par un excédent de produits de CHF 9'008'105.40 porté en diminution du découvert au 1^{er} janvier 2024 de CHF 11'760'357.59 ce qui engendre un découvert final de CHF 2'752'252.19.

Cet excédent de produits de CHF 9'008'105.40 provient d'un résultat positif des placements de CHF 11'366'800.97, auquel il faut soustraire le résultat net négatif de l'activité d'assurance qui s'élève à CHF 2'037'251.50 et les frais d'administration et divers qui se montent à CHF 321'444.07.

Produits

Cotisations employés, employeurs, fonds «retraites anticipées» et rachats

Les cotisations ordinaires, représentent un total de CHF 9'212'124.25, auxquels viennent s'ajouter CHF 607'648.30 pour la cotisation au fonds «retraites anticipées» et CHF 418'000.00 pour les rachats en cours, soit une somme totale de CHF 10'237'772.55.

Prestations d'entrée

La Caisse de pensions a reçu 98 prestations de libre-passage relatives à de nouveaux assurés pour un montant total de CHF 6'633'268.15.

Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance et provisions techniques

Il s'agit de mouvements sur les diverses provisions correspondant aux rentes et capitaux de prévoyance versés en 2024.

Charges

Rentes de retraite

Au cours de l'année 2024, la Caisse enregistre un total de 25 départs à la retraite, dont 21 départs anticipés. Au 31 décembre 2024, la Caisse compte 240 retraités. Les rentes annuelles versées en 2024 se montent à CHF 4'400'380.50, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 6'066.60 de rentes d'enfants de retraités. Ce qui représente un montant total de CHF 4'406'447.10.

Rentes de survivants

Le nombre de rentes de conjoint est de 32. Les rentes annuelles se montent à CHF 531'826.90, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 9'952.80 de rentes d'orphelins. Ce qui représente un montant total de CHF 541'779.70.

Rentes d'invalidité

A fin 2024, 10 assurés bénéficient d'une rente d'invalidité. Les rentes annuelles versées se montent à CHF 172'023.70, auxquels il y a lieu d'ajouter CHF 6'146.65 de rentes d'enfants d'invalides. Ce qui représente un montant de CHF 178'170.35.

Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité

Le règlement de prévoyance permet le versement du quart de la prestation de retraite sous la forme d'un capital. En 2024, 15 retraités ont fait appel à cette possibilité ; pour un montant de CHF 1'853'022.30.

Prestations de sortie

L'assuré peut exiger le paiement en espèces de la prestation de sortie lorsqu'il quitte définitivement la Suisse, lorsqu'il s'établit à son compte ou lorsque le montant de la prestation de sortie est inférieur au montant annuel des cotisations de l'assuré.

Au cours de l'année 2024, 6 assurés ont reçu leur prestation de sortie en espèces.

Par ailleurs, 101 prestations de libre passage ont été versées auprès d'institutions auxquelles les assurés démissionnaires ont été affiliés par leur nouvel employeur ou sur un compte bloqué auprès d'une banque ou d'une institution de libre passage. Les prestations de libre passage transférées ou payées en espèces représentent un total de CHF 6'257'030.20.

Versements anticipés pour l'encouragement à la propriété du logement

Les dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement permettent à l'assuré de prélever tout ou partie de son capital de prévoyance pour devenir propriétaire de son propre logement. Il est rappelé qu'un versement anticipé réduit les prestations de retraite, proportionnellement au montant retiré.

Huit assurés ont demandé à bénéficier de ces dispositions au cours de l'année 2024 pour un montant total de CHF 599'799.40.

Versements anticipés pour divorce

En cas de divorce, les prestations de sortie acquises pendant la durée du mariage sont partagées conformément aux dispositions du Code civil suisse. Le versement anticipé est considéré comme une prestation de sortie et la Caisse transmet le montant dû selon les instructions notifiées par le Tribunal.

En 2024, la Caisse a procédé à un versement pour un montant total de CHF 164'867.15.

Prime de réassurance

La couverture des risques de décès et d'invalidité fait l'objet d'une réassurance partielle des risques collectifs de type stop loss auprès de la Zurich compagnie d'assurances sur la vie SA. La prime pour l'année 2024 s'élève à CHF 39'637.40.

Cotisation au Fonds de garantie

Conformément à l'article 56, alinéa 1 LPP, le fonds de garantie assume, d'une part le versement des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et, d'autre part, fournit la garantie des prestations légales dues par des institutions de prévoyance devenues insolvable. La contribution pour 2024 s'élève à CHF 42'625.10.

Résultat net des placements

Au 31 décembre 2024, le résultat cumulé des marchés financiers et des immeubles représente un gain net total de CHF 11'366'800.97. La Caisse de pensions a réalisé une performance brute globale positive de 7.90 %, respectivement 7.69 % nette (4.90 % en 2023).

Frais d'administration de la fortune

Les frais sur transactions et charges fiscales, les frais de gestion des titres et droits de garde payés à l'UBS, la BCF, la BCV et le mandat de Global Custody auprès du Credit Suisse ainsi que les frais de gestion des immeubles payés à Gruyère Immo s'élèvent à CHF 1'024'421.40. Ils représentent 0.56 % de la fortune.

Frais d'administration

Les frais d'administration pour l'année 2024 s'élève à CHF 308'762.25.

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE

Le Président



Jacques Morand

L'Administrateur



Raoul Girard

Bulle, le 7 avril 2025